

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

09 novembre 2020

DATE DE CONVOCATION

2 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

2 novembre 2020

L’an deux mille vingt, le neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s’est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Hervé LEVEAU
Josiane DELOFFE	Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES
Marylène DELATRE	Patrick DUFOUR	Maryse FLANDRE
Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE	Nathalie FERRAND
Hélène TELLIER	Laurent PLACE	Sandrine SOUCHET
Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR	Jennifer VERTHY

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

Didier DAGICOUR

Gérard FOUCARD	donne pouvoir à	Martine CAYRE
----------------	-----------------	---------------

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

**TRANSFERT DES EXCÉDENTS PROVISOIRES DU BUDGET ANNEXE
« EAU » DE LA COMMUNE DE FORMERIE AU SIAEP DE BLARGIES.**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06 OCTOBRE 2020 :

Aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

- **DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

1. TRANSFERT DES EXCÉDENTS PROVISOIRES DU BUDGET ANNEXE « EAU » DE LA COMMUNE DE FORMERIE AU SIAEP DE BLARGIES

- Vu la délibération de la commune n° 5 du 12 décembre 2017 d'adhésion au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Blargies (SIAEP de Blargies) à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Vu la délibération du 14 novembre 2018 du SIAEP par laquelle le SIAEP a accepté l'adhésion de la commune de Formerie à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019, autorisant l'adhésion de la commune de Formerie au SIAEP de Blargies,

Le principe général concernant le devenir des excédents afférant au transfert de compétence, constatés lors de la clôture de ces budgets est le suivant : les résultats budgétaires constatés avant le transfert de compétence sont maintenus dans la comptabilité de la commune, en tant que résultante de l'activité de celle-ci, lorsque la commune était compétente.

Toutefois, le domaine de l'eau constitue un cas particulier, puisque soumis au principe de l'équilibre financier qui nécessite l'individualisation des dépenses et des recettes au sein d'un budget spécifique, assortie de l'impossibilité de financement par le budget principal.

Les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou partie. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes du syndicat et de la commune concernée.

Les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats budgétaires sont des opérations réelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir les restes à recouvrer constatés au 31 décembre 2019 du budget annexe « eau » dans le budget principal de la commune
- de transférer l'excédent de fonctionnement du budget annexe « eau » constaté au 31 décembre 2019 après déduction des restes à recouvrer au 31 décembre 2019 du budget annexe « eau »
- de transférer l'excédent d'investissement du budget annexe « eau » constaté au 31 décembre 2019

Dans l'attente de la communication du montant exact des restes à recouvrer, le conseil municipal décide :

- de transférer un excédent provisoire de fonctionnement au SIAEP de Blargies de 700 000 €
- de transférer un excédent provisoire d'investissement au SIAEP de Blargies de 500 000 €.

2. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Afin de transférer les excédents provisoires, il est nécessaire de transférer les excédents du budget de la commune vers le SIAEP, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
002- Résultat de fonctionnement reporté	700 000 €*	
678 – Autres charges exceptionnelles		700 000 €
	0 €	0 €

	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	500 000 €*	
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés		500 000 €
	0 €	0 €

*Crédits issus du transfert des opérations de dissolution du budget annexe de l'eau vers le budget communal de Formerie (fait directement par la Trésorière).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative présentée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Diffusion régulière des informations par mail sur la COVID aux élus.**
- **Cérémonie du 11 Novembre :** limitée à 10 personnes. RDV fixé à 11h30 devant la stèle.
- **Centre de prélèvement COVID :** salle Louis Juvet de 10h30 à 11h30 du lundi au samedi. Pour la 1^{ère} journée, 40 personnes sont venues le 09/11/2020.
- **Remerciements pour la mise à disposition d'un local pour l'association « Solidarité Coup de patte » :** l'association, qui avait contacté Madame Martine CAYRE, remercie la commune pour la mise à disposition gratuite du local situé en dessous de la bibliothèque pour la distribution de croquettes pour chiens et chats.
- **Litige entre Madame BOITEL et la commune :** lecture du courrier de réponse de Monsieur le Maire à l'avocat de Madame BOITEL suite au litige concernant l'accès à sa cour, située rue du 9 juin.

- **Date Commission de travaux et calendrier des fêtes :** reportée à une date ultérieure suite au COVID car ce type de réunion n'est pas autorisé.
- **Date du prochain conseil municipal :** attente retour des informations de la Préfecture et de la Trésorerie concernant les prochaines délibérations à prendre suite au transfert de la compétence Eau au SIAEP.
- **Colis des Anciens :** maintenu.

La distribution aura lieu à la salle des fêtes Louis Jouvét les :

Vendredi 11 décembre 2020 de 9H30 à 12H	Marylène DELATRE – Martine CAYRE – Hervé LEVEAU – Sandrine SOUCHET
Vendredi 11 décembre 2020 de 14H à 17H	Nathalie FERRAND – Joël HUCLEUX – Jean-Paul SOULEZ
Samedi 12 décembre 2020 de 9H30 à 12H	Laure DESENDER – Hélène TELLIER – Laurent PLACE – Jérôme HUCLEUX – Jérôme LECOEUR
Lundi 14 décembre 2020 de 9H à 12H	Jennifer VERTHY – Sylvie LEFEBVRE – Alain GILLES – Jean-Claude ROLAND
Lundi 14 décembre 2020 de 14h à 17h	Josiane DELOFFE – Patrick DUFOUR – Christelle PLE

Voir disponibilités de Monsieur Gérard FOUCARD, absent de la réunion.

Date butoir de la remise des colis : 31 décembre 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Claude ROLAND

demande si les forains vont rester longtemps à la gare.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de gens du cirque qui avaient des soucis de véhicules. Ils devaient partir mercredi 28 octobre. Avec le confinement, ils ne peuvent plus partir pour le moment.

Ils ont laissé des débris.
Monsieur le Maire va aller les revoir avec l'agent de police municipale.

Hélène TELLIER

demande des nouvelles de Monsieur Didier DAGICOUR.
Monsieur le Maire lui répond que son état de santé s'est considérablement amélioré.

Sandrine SOUCHET

Signale que l'éclairage public ne fonctionne plus au bout de la rue du Parc.

Jennifer VERTHY

Signale que le lampadaire, renversé par un camion lors des travaux de construction d'une maison, n'est toujours pas réparé au lotissement les Tilleuls.

La séance est levée à 19 heures 50.